



---

## Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca)

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

**Courriel** à [infostats@statcan.gc.ca](mailto:infostats@statcan.gc.ca)

**Téléphone** entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- |                                                                             |                |
|-----------------------------------------------------------------------------|----------------|
| • Service de renseignements statistiques                                    | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur                                                               | 1-514-283-9350 |

## Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca) sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

## Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de l'Industrie, 2025

L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

**Une [version HTML](#) est aussi disponible.**

*This publication is also available in English.*

---

## Table des matières

Introduction .....	4
La pandémie a été le plus difficile pour les industries traitant directement avec le public .....	5
Les entreprises de la construction et celles offrant des services directement aux clients étaient les plus susceptibles d'obtenir un prêt du CUEC .....	6
Les entreprises offrant des services directement aux clients et celles de la construction affichent les taux les plus élevés de prêts du CUEC en cours .....	7
Les faillites parmi les emprunteurs du CUEC se sont accélérées à l'approche de la date limite de remboursement .....	9
Conclusion .....	12
Bibliographie .....	13

# Prêts, remboursements et faillites selon l'industrie : résultats du programme du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes

par **Sean Clarke** (ASPF), **Jasper Hui** (DCEN) et **Dave Krochmalnek** (DCEN)

## Introduction

Le 27 mars 2020, le gouvernement du Canada a lancé le Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC) afin d'aider les petites et moyennes entreprises (PME) admissibles à couvrir leurs coûts d'exploitation pendant la pandémie de COVID-19<sup>1</sup>. Le programme du CUEC offrait des prêts sans intérêt pouvant atteindre 60 000 \$ qui seraient admissibles à une exonération partielle de remboursement d'un maximum du tiers de la valeur du prêt s'ils étaient remboursés avant une date limite établie<sup>2</sup>. Après cette période, les soldes impayés seraient convertis en prêt à terme de trois ans assortis d'un taux d'intérêt annuel de 5 % et ne seraient pas admissibles à l'exonération de remboursement. Le programme a accepté des demandes de prêt d'avril 2020 à juin 2021 et a fourni plus de 49 milliards de dollars de financement à près de 900 000 entreprises.

La date limite initiale pour être admissible à l'exonération partielle de remboursement était le 31 décembre 2022. Toutefois, elle a été reportée au 31 décembre 2023, le variant Omicron de la COVID-19 ayant entraîné d'autres restrictions en matière de santé publique qui ont retardé la reprise des activités pour de nombreuses entreprises. Cette date limite a de nouveau été reportée, au 18 janvier 2024, reconnaissant que la fin de décembre est une période occupée pour de nombreuses entreprises.

Le présent article s'articule autour de trois objectifs : 1) examiner le montant du financement du CUEC qui a été alloué à différentes industries, 2) déterminer la mesure dans laquelle les prêts du CUEC ont été remboursés, et 3) examiner la correspondance entre l'utilisation de ce soutien financier et les tendances en matière de faillite au cours de la période précédant et de celle suivant immédiatement la date limite de janvier 2024 pour être admissible à une exonération partielle de remboursement. Les résultats donnent une idée de la mesure dans laquelle l'utilisation des programmes de financement d'urgence peut avoir influencé les taux de survie à court et à moyen terme des entreprises.

L'article repose sur les microdonnées sur les prêts d'Exportation et développement Canada, l'institution qui a administré le programme du CUEC, qui à son tour a reçu les renseignements des institutions financières ayant fourni du financement aux entreprises. Ces données ont ensuite été couplées à celles sur les faillites reçues du Bureau du surintendant des faillites et au Registre des entreprises de Statistique Canada<sup>3</sup>. Les références aux industries se rapportent au Système de classification des industries de l'Amérique du Nord<sup>4</sup>, dont la hiérarchie couvre les secteurs industriels, les sous-secteurs, les groupes d'industries, et les classes d'industries. Pour simplifier la lecture de ce texte, ces dernières seront désignées par le terme « industrie ».

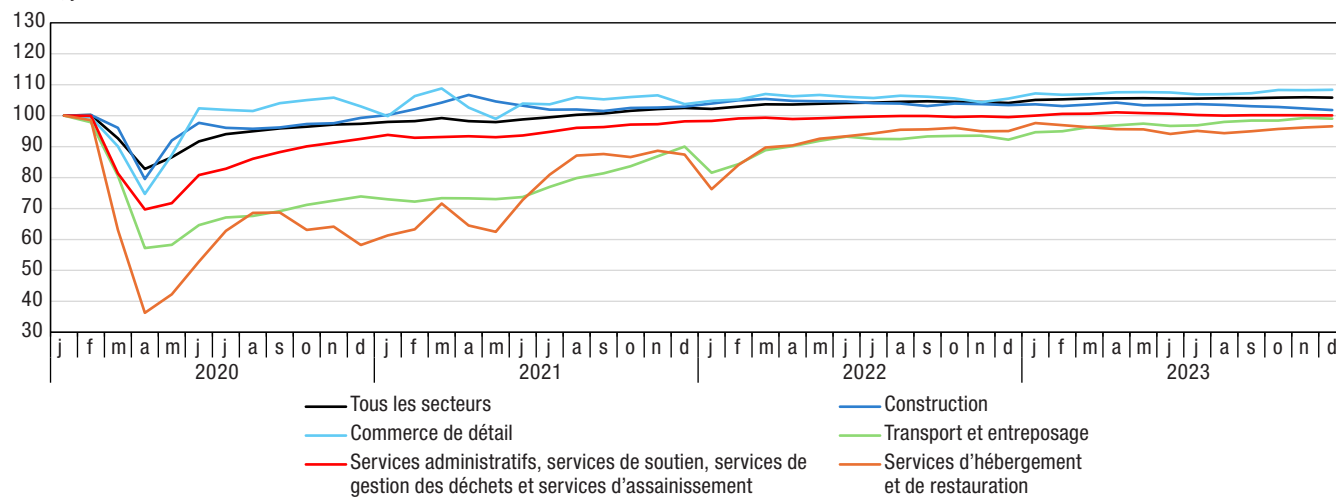
1. Le programme du CUEC est l'un des nombreux programmes mis en place par le gouvernement du Canada pour soutenir les entreprises pendant la pandémie. Pour en savoir plus, consulter le document intitulé « [Une analyse des programmes canadiens de soutien aux entreprises en réponse à la pandémie mondiale de COVID-19](#) ».
2. La date limite initiale pour les demandes de prêt était le 31 mars 2021, mais elle a été reportée au 30 juin 2021 afin que les entreprises aient plus de temps pour présenter une demande. Entre-temps, le prêt initial au titre du CUEC était plafonné à 40 000 \$, mais il a été porté à 60 000 \$ le 4 décembre 2020, car les entreprises continuaient de faire face à des difficultés. Pour en savoir plus sur les critères d'admissibilité au CUEC, consulter la page [Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes \(CUEC\) | Survol du programme](#).
3. En raison de certains problèmes liés à la qualité des données, un échantillon représentant 90 % de la valeur totale du programme du CUEC (environ 44 milliards de dollars sur 49 milliards de dollars au total) a été généré à partir des microdonnées sur les prêts, ce qui garantit que les résultats sont représentatifs de la population des entreprises financées par le CUEC. Les valeurs de l'échantillon et les chiffres ont ensuite été extrapolés pour correspondre aux totaux de la population. Des entreprises échantillonnées, 5,7 % n'avaient pas été clairement associées à une industrie et été donc exclues des classifications industrielles.
4. Plus d'information sur le [Système de classification des industries de l'Amérique du Nord](#) se trouve ici: <https://www.statcan.gc.ca/fr/sujets/norme/scian/2022/v1/index>

## La pandémie a été le plus difficile pour les industries traitant directement avec le public

Bien que la pandémie ait été une période difficile pour de nombreuses entreprises, celles qui offraient des services directement aux clients — par exemple les services d'hébergement et de restauration, le transport et l'entreposage, ainsi que les services administratifs, les services de gestion des déchets et les services d'assainissement — ont été parmi les plus durement touchées (graphique 1). La production a fortement diminué dans ces industries au cours de la période initiale de confinement, se situant entre 30 % et 60 %, et elle n'avait pas retrouvé son niveau d'avant la pandémie à la fin de 2023. Cela s'explique en partie par les vagues successives de restrictions en matière de santé publique<sup>5</sup>. L'industrie du commerce de détail et, dans une moindre mesure, les industries de la construction et de la fabrication ont également connu d'importantes baisses de production au cours des premiers confinements, d'environ 20 % à 25 %. Toutefois, ces industries se sont redressés rapidement une fois que les restrictions initiales liées à la COVID-19 ont été assouplies. La reprise de l'activité de construction, en particulier, a été stimulée par une hausse de la demande pour des maisons unifamiliales et des rénovations domiciliaires à la suite des confinements d'avril 2020.

**Graphique 1**  
**Produit intérieur brut réel selon certaines industries**

indice, janvier 2020 = 100



**Note :** Indice créé basé sur des données désaisonnalisées au taux annuel en prix de dollars enchaînés de 2017.

**Source :** Statistique Canada, tableau 36-10-0434-01.

De plus, les activités commerciales traditionnelles ont été perturbées pendant la pandémie, ce qui a eu une incidence sur les revenus et les coûts. De 2019 à 2020, environ 47 % des PME (les entreprises dont les dépenses salariales annuelles sont inférieures à 1,5 million de dollars) ont enregistré une baisse de leur bénéfice brut<sup>6</sup>, ce qui représente une perte totale de près de 60 milliards de dollars. Par comparaison, 35 % des PME de 2018 à 2019 ont enregistré une baisse de leur bénéfice brut (-33,3 milliards de dollars). Selon cette mesure, les entreprises qui ont contracté des prêts au titre du CUEC ont subi une pression financière légèrement plus importante au cours de la première année de la pandémie, environ 56 % d'entre elles ayant enregistré une diminution de leur bénéfice brut de 2019 et 2020 (-33,4 milliards de dollars). Les entreprises qui ont déclaré la plus forte baisse de leurs bénéfices bruts étaient celles traitant directement avec le public, comme les services de restauration et les débits de boissons, les hôtels, les cabinets de dentistes et de médecins.

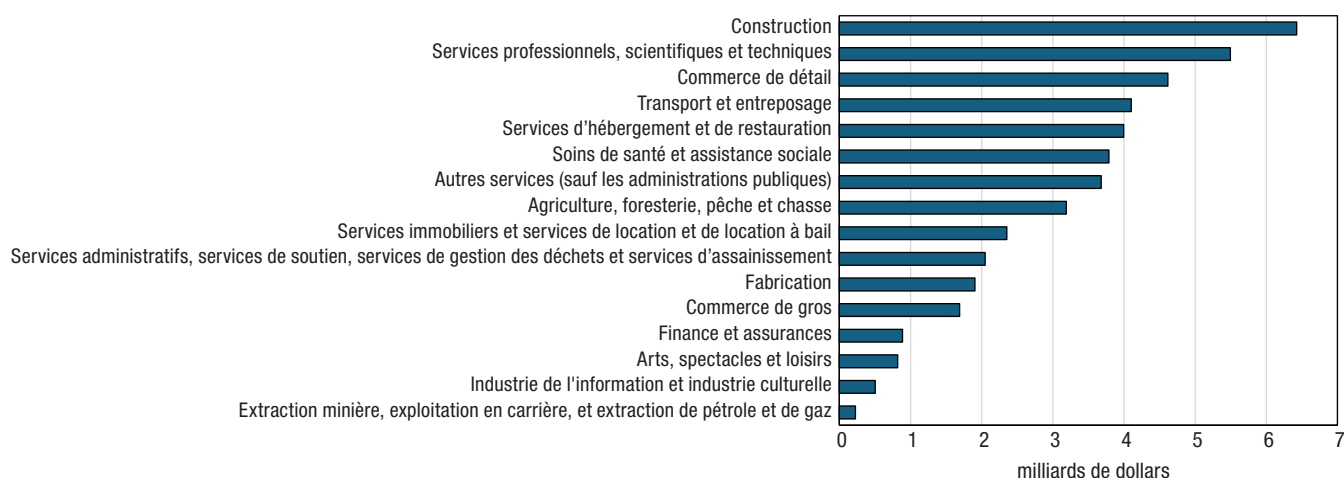
5. Voir Clarke et coll. pour connaître les répercussions de diverses restrictions sanitaires liées à la COVID-19 sur l'activité économique canadienne ([Mesurer la corrélation entre les restrictions liées à la COVID-19 et l'activité économique](#)).

6. Le bénéfice brut est calculé en soustrayant le coût des ventes des revenus et constitue un indicateur général de la rentabilité. L'analyse est fondée sur les déclarations de revenus des sociétés et se limite aux entreprises qui ont réalisé un bénéfice brut positif au cours des deux années.

## Les entreprises de la construction et celles offrant des services directement aux clients étaient les plus susceptibles d'obtenir un prêt du CUEC

Un nombre considérable de prêts du CUEC (selon la valeur) ont été accordés aux entreprises qui offraient des services directement aux clients (graphique 2)<sup>7</sup>. Toutefois, c'est le l'industrie de la construction qui a reçu le plus de fonds par l'intermédiaire du programme du CUEC, soit plus de 6,4 milliards de dollars (13,1 % du total des déboursements de prêts)<sup>8</sup>. Plus du quart de ces prêts ont été accordés à des entreprises en construction résidentielle, tandis que les entrepreneurs en installation d'équipements techniques et les entrepreneurs en travaux de finition de bâtiments représentaient chacun 20 % des prêts. L'industrie de la construction, en particulier les sous-industries contractantes, compte de nombreuses entités juridiques par rapport à d'autres industries, ce qui peut expliquer l'utilisation relativement plus importante des prêts du CUEC dans cette industrie (tableau 1).

**Graphique 2**  
Total des prêts du CUEC selon certaines industries



**Note :** CUEC est l'abréviation de Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes.

**Source :** Statistique Canada, « Prêts, remboursements et faillites selon l'industrie : résultats du programme du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes », Les nouveautés en matière de comptes économiques canadiens (13-605-X), 2025; totalisation personnalisée.

Les services professionnels, scientifiques et techniques, malgré une contraction relativement faible de l'activité économique, ont reçu le deuxième soutien sous forme de prêts en importance (5,5 milliards de dollars). La plupart de ces prêts ont été consentis à des entreprises qui offraient des services de conception de systèmes informatiques et des services connexes. Le commerce de détail (4,6 milliards de dollars) se classait au troisième rang pour ce qui est du soutien obtenu sous forme de prêts, principalement dans les détaillants de produits de santé et de soins personnels, ainsi que dans les épiceries et les dépanneurs.

7. Pour en savoir plus sur les caractéristiques des bénéficiaires du CUEC, dont l'âge, la taille et le propriétaire de l'entreprise, consulter le tableau [L'entreprise ou l'organisme a reçu un prêt remboursable provenant du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes, quatrième trimestre de 2023](#).

8. Cela s'explique davantage par le nombre de prêts que par leur taille; le montant moyen des prêts accordés aux entreprises de la construction était légèrement inférieur à la moyenne globale. Le secteur comptait 119 170 emprunteurs, qui ont reçu en moyenne 53 933 \$ avant que le montant des prêts soit augmenté, comparativement à la moyenne globale de 54 772 \$ répartie sur 898 271 emprunteurs. Les entreprises de la construction ont pris plus des prêts initiaux de 40 000 \$ que des prêts élargis de 60 000 \$.

Deux des industries les plus durement touchées pendant la pandémie — le transport et l'entreposage, ainsi que les services d'hébergement et de restauration — ont reçu 4,1 milliards de dollars et 4,0 milliards de dollars respectivement. En ce qui concerne le transport et l'entreposage, plus de 70 % des prêts du CUEC ont été consentis à des entreprises de camionnage de marchandises. Dans l'industrie des services d'hébergement et de restauration, près de 80 % des prêts du programme ont été consentis à des restaurants à service complet et à des établissements de restauration à service restreint.

**Tableau 1****Nombre de petites et moyennes entreprises canadiennes et nombre d'emprunteurs du CUEC selon certaines industries**

Industrie	Emprunteurs du CUEC	Petites et moyennes entreprises canadiennes	Nombre d'emprunteurs du CUEC en pourcentage du nombre de petites et moyennes entreprises canadiennes
		nombre	pourcentage
Construction	119 170	149 835	79,5
Services professionnels, scientifiques et techniques	101 971	148 984	68,4
Commerce de détail	83 378	145 084	57,5
Services d'hébergement et de restauration	69 917	84 231	83,0
Soins de santé et assistance sociale	71 007	121 520	58,4
Autres services (sauf les administrations publiques)	66 804	113 152	59,0
Services immobiliers et services de location et de location à bail	42 582	57 600	73,9
Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement	37 632	54 155	69,5
Fabrication	34 612	51 343	67,4
Commerce de gros	30 846	57 277	53,9
Finance et assurances	16 453	42 367	38,8
Arts, spectacles et loisirs	14 727	19 112	77,1
Services d'enseignement	10 892	14 617	74,5

**Note :** CUEC est l'abréviation de Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes. Les petites et moyennes entreprises sont définies comme celles qui comptent au moins un employé et moins de 500 employés et qui s'alignent sur un concept d'emplacements statistiques reflété dans le registre des entreprises de Statistique Canada.

**Source :** Statistique Canada, « Prêts, remboursements et faillites selon l'industrie : résultats du programme du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes », Les nouveautés en matière de comptes économiques canadiens (13-605-X), 2025; totalisation personnalisée.

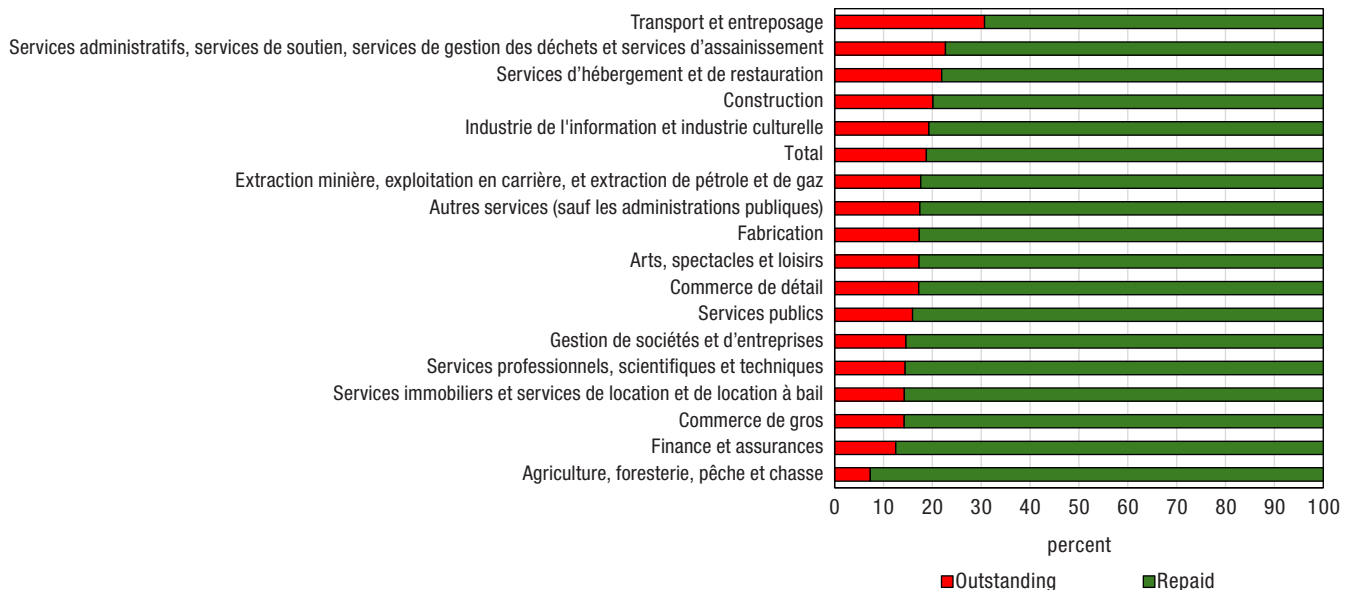
## Les entreprises offrant des services directement aux clients et celles de la construction affichent les taux les plus élevés de prêts du CUEC en cours

Les prêts CUEC qui n'ont pas été remboursés à l'échéance et qui n'étaient donc plus qualifiés pour une exonération partielle représentaient 18,8 % des prêts CUEC (environ 9,2 milliards de dollars sur 49,2 milliards de dollars). Ces prêts ont été transformés en prêts à terme échéant le 31 décembre 2026, à un taux d'intérêt annuel de 5,0 %.<sup>9,10,11</sup> Les industries qui ont été les plus durement touchées par les mesures de confinement et qui ont connu la reprise la plus longue étaient plus susceptibles d'avoir la plus grande part des prêts en cours à la fin du programme (graphique 3). Ceux-ci comprenaient les industries du transport et de l'entreposage; des services administratifs et de soutien, des services de gestion des déchets et des services d'assainissement; et des services d'hébergement et de restauration. De plus, l'industrie de la construction affichait une part supérieure à la moyenne des prêts en cours, même si il était l'une des industries qui se sont redressées le plus rapidement après les mesures de confinement.

9. Les détenteurs éligibles des prêts du CUEC en règle pouvaient être admissibles à une exonération partielle de leur prêt si la portion non remboursable avait été remboursé par le 18 janvier 2024 (ou au plus tard le 28 mars 2024 pour ceux qui ont fait une demande de refinancement au plus tard le 18 janvier 2024 auprès de l'institution financière qui leur a accordé le prêt CUEC).

10. Pour en savoir plus sur les prêts qui n'ont pas été remboursés à la fin de la période de remboursement, consulter la page [Prêt avec le programme du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes — Cession de prêt](#).

11. Selon la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, « plus de 200 000 PME (23 %) ont dû emprunter pour payer leur prêt du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC) avant la date limite permettant de conserver la portion subvention » ([Plus de 200 000 PME se sont endettées pour rembourser leur prêt du CUEC](#)).

**Graphique 3****Prêts du CUEC en cours ou remboursés en proportion du montant total des prêts du CUEC, selon certaines industries**

**Note :** CUEC est l'abréviation de Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes.

**Source :** Statistique Canada, « Prêts, remboursements et faillites selon l'industrie : résultats du programme du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes », Les nouveautés en matière de comptes économiques canadiens (13-605-X), 2025; totalisation personnalisée.

L'industrie du transport et de l'entreposage avait 30,7 % de prêts en cours (environ 1,3 milliard de dollars). Les plus fortes parts de ces prêts se trouvaient dans les services de taxi et de limousine (51,1 %), les autres services de transport en commun et de transport terrestre de voyageurs (48,4 %) et les services de transport interurbain et rural par autocar (41,3 %). Tout en s'adaptant aux restrictions sanitaires qui limitaient les contacts personnels, ces entreprises dans ces industries avaient également dû faire face à la concurrence croissante des services de covoiturage qui devenaient de plus en plus populaires à l'époque.

L'industrie des services d'hébergement et de restauration détenait également une part importante des prêts en cours, soit 21,9 % (près de 900 millions de dollars). Les entreprises qui fournissent des services de restauration avaient une part importante des prêts en cours, principalement pour les services de restauration spéciaux comme les services de traiteur (28,3 %), les restaurants à service complet (22,9 %) et les débits de boissons (22,8 %) <sup>12</sup>. L'hébergement des voyageurs (13,4 %) représentait une part beaucoup plus faible des prêts en cours.

Le secteur de la construction, qui a reçu la plus grande part du soutien total du CUEC, avait également une part relativement élevée des prêts en cours, soit 20,1 % (près de 1,3 milliard de dollars). Bien que l'activité de construction ait rapidement rebondi après le choc initial de la pandémie, le secteur a été touché par un ralentissement de la construction non résidentielle attribuable en partie à une augmentation du travail à domicile. De plus, lorsque les coûts de financement ont commencé à peser sur le revenu disponible des ménages, la construction résidentielle a ralenti.

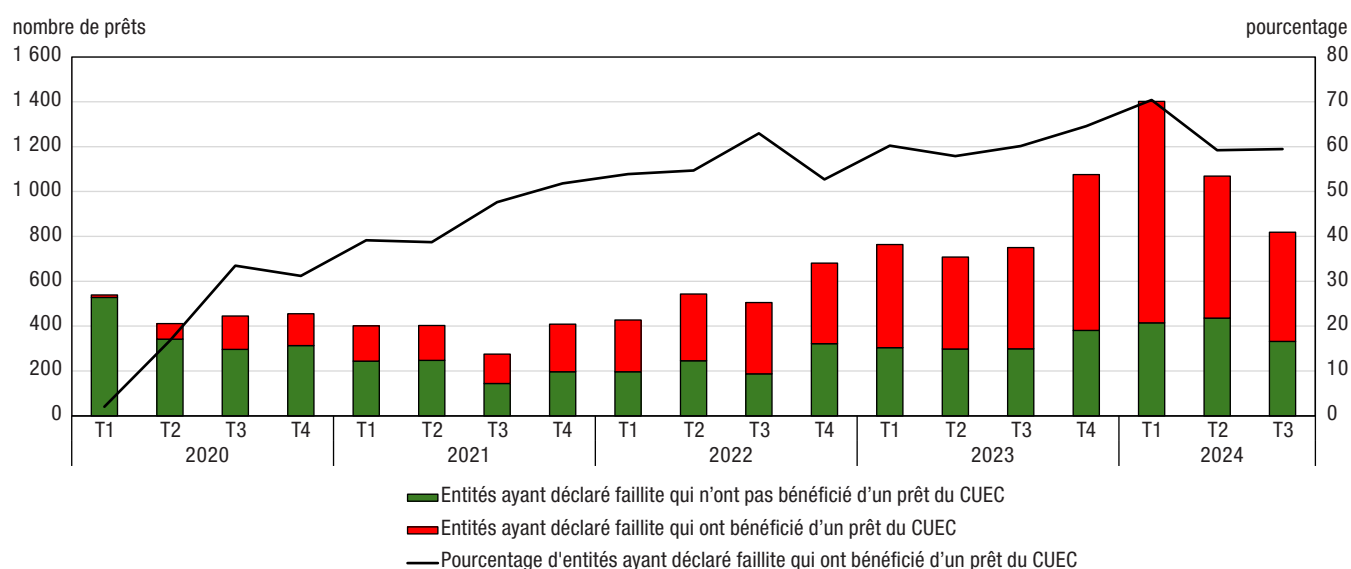
12. Dans une lettre rédigée en juillet 2023 à l'intention du ministre des Finances demandant plus de temps pour rembourser les prêts du CUEC, Restaurants Canada a écrit que 50 % des exploitants de services de restauration canadiens fonctionnaient à perte ou atteignaient le seuil de rentabilité, comparativement à 12 % avant la pandémie et que 49 % des petites entreprises gagnaient encore moins que la normale ([Les associations sectorielles demandent plus de temps pour rembourser les prêts du CUEC – Restaurants Canada](#)) (en anglais seulement).



## Les faillites parmi les emprunteurs du CUEC se sont accélérées à l'approche de la date limite de remboursement

Le nombre d'entreprises qui ont déclaré faillite a diminué au cours de la première moitié de la pandémie de COVID-19, passant d'environ 400 à 450 par trimestre tout au long de 2020 à un creux d'environ 250 au troisième trimestre de 2021<sup>13</sup>. Cependant, le nombre de faillites a commencé à s'accroître au milieu de 2022 et a atteint un sommet de plus de 1 200 au premier trimestre de 2024. Cela correspond à une période de hausse rapide des taux d'intérêt et de prix élevés des intrants, ainsi qu'à la fin de la période d'exonération du programme du CUEC (premier trimestre de 2024)<sup>14</sup>. Un nombre croissant de ces faillites provenaient d'entreprises qui ont contracté des prêts du CUEC (graphique 4). Au premier trimestre de 2021, 39 % des entreprises ayant déclaré faillite avaient contracté des prêts du CUEC; au premier trimestre de 2024, cette proportion était passée à 70 %.

**Graphique 4**  
**Entreprises ayant déclaré faillite selon le statut d'emprunteur du CUEC**



**Note :** CUEC est l'abréviation de Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes.

**Source :** Statistique Canada, « Prêts, remboursements et faillites selon l'industrie : résultats du programme du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes », Les nouveautés en matière de comptes économiques canadiens (13-605-X), 2025; totalisation personnalisée.

Dans l'ensemble, sur les 9 655 faillites déclarées entre le deuxième trimestre de 2020 et la fin de la date limite de remboursement au premier trimestre de 2024, 54,1 % concernaient des entreprises qui avaient reçu des prêts du CUEC. Le nombre de faillites a commencé à diminuer après le premier trimestre, pour finalement tomber à 819 au troisième trimestre de 2024; 487 d'entre elles (59,5 %) touchaient des entreprises qui avaient contracté des prêts du CUEC. Compte tenu de la portée du programme et du nombre de bénéficiaires du CUEC, il n'est pas surprenant que ce chiffre puisse sembler élevé. Toutefois, pour mettre les choses en perspective, sur les 898 271 emprunteurs du CUEC au cours de l'ensemble du programme (d'avril 2020 à janvier 2024), 6 343 avaient finalement déclaré faillite à la fin de septembre 2024. Cela représente 0,7 % du nombre total d'emprunteurs du CUEC. En revanche, le taux global de faillite pour toutes les entreprises du deuxième trimestre de 2020 au troisième trimestre de 2024 était de 0,9 %, tandis que celui des entreprises qui n'ont pas bénéficié d'un prêt du CUEC s'est chiffré à 1,3 %.

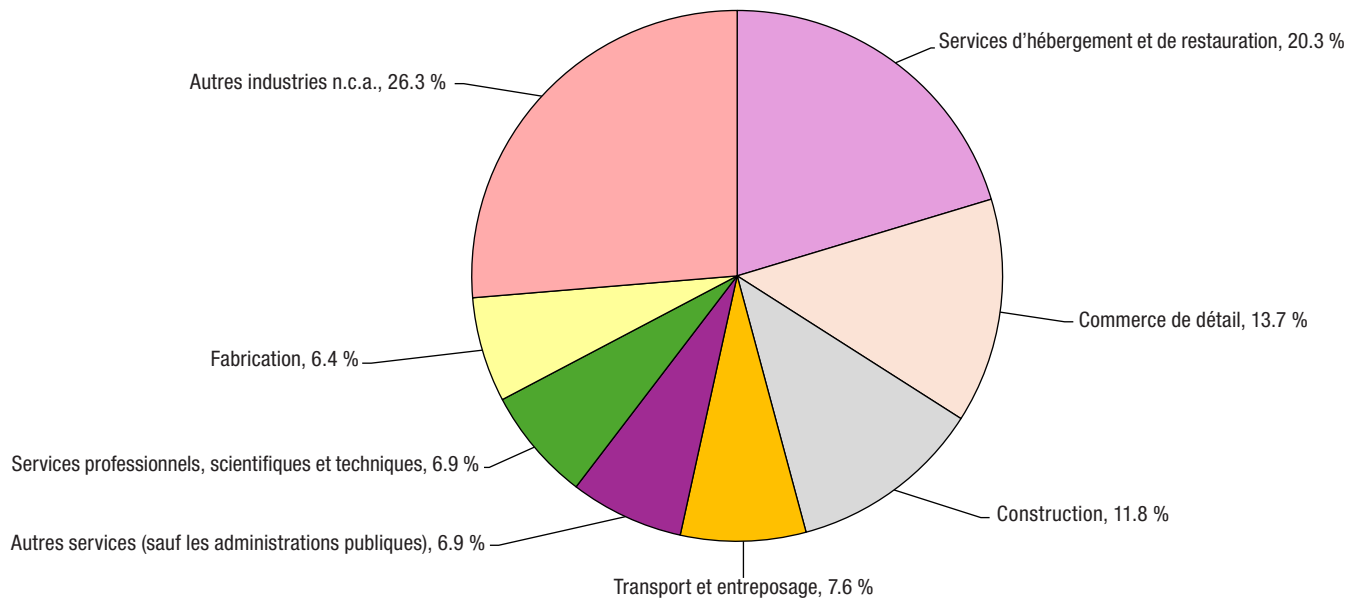
13. L'insolvabilité officielle et la faillite sont des solutions que peuvent emprunter les entreprises en difficulté. D'autres peuvent simplement « disparaître », ce qui désigne la fermeture permanente d'une entreprise et sa sortie du marché. Pour lire une discussion sur les cas d'insolvabilité et de disparition, ainsi que sur les différentes utilisations selon l'industrie, consulter le document intitulé « Un profil des disparitions d'entreprises et des cas d'insolvabilité ».

14. Selon les données de l'Enquête canadienne sur la situation des entreprises de Statistique Canada, au troisième trimestre de 2023, 56,6 % des entreprises du troisième trimestre s'attendaient à ce que la hausse de l'inflation constitue un obstacle majeur au cours des trois mois suivants, tandis que plus de 4 entreprises sur 10 prévoient des défis liés aux coûts des intrants (44,7 %), ainsi qu'à la hausse des taux d'intérêt et du coût de la dette (42,5 %).

Les entreprises emprunteuses du CUEC dans l'industrie des services d'hébergement et de restauration ont déclaré le plus grand nombre de faillites, représentant plus d'un cinquième (20,3 %) des emprunteurs du CUEC qui ont ensuite déclaré faillite (graphique 5), la plupart de ces faillites étant déclarées par des restaurants à service complet ou à service restreint. L'industrie du commerce de détail représentait 13,7 % des emprunteurs du CUEC qui ont par la suite déclaré faillite, tandis que l'industrie de la construction était à l'origine de 11,8 % des emprunteurs du CUEC qui ont déclaré faillite, principalement parmi les entreprises de construction résidentielle (3,8 %).

### Graphique 5

#### Entités qui ont reçu un prêt du CUEC, mais qui ont par la suite déclaré faillite, selon certaines industries

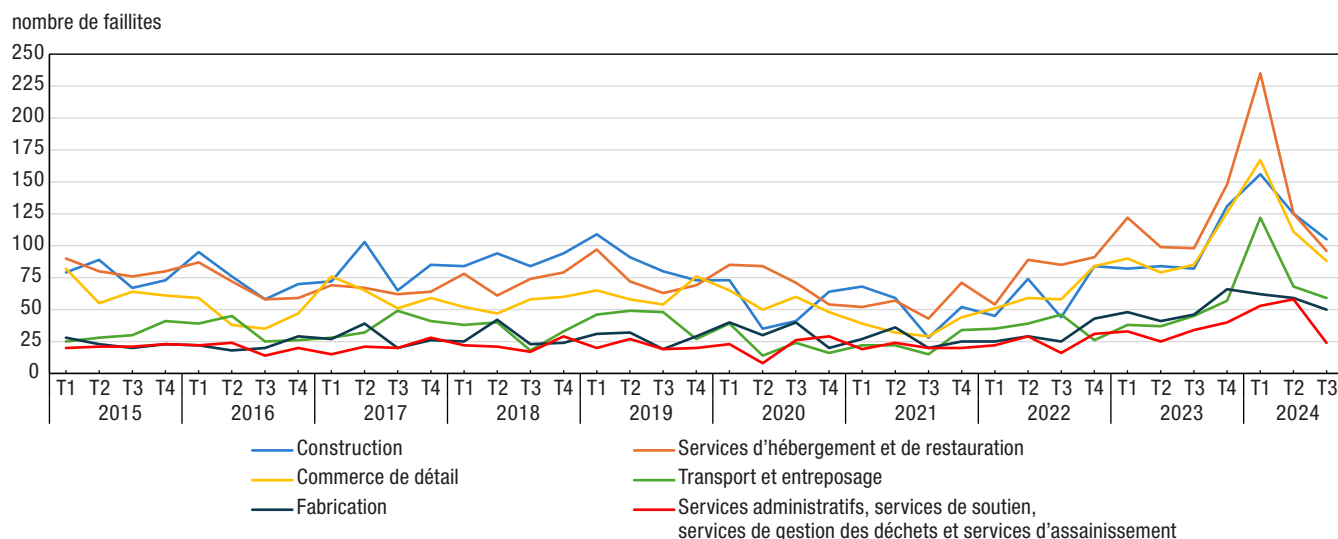


**Notes :** CUEC est l'abréviation de Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes et "n.c.a." est l'abréviation de "non classé ailleurs".

**Source :** Statistique Canada, « Prêts, remboursements et faillites selon l'industrie : résultats du programme du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes », Les nouveautés en matière de comptes économiques canadiens (13-605-X), 2025; totalisation personnalisée.

Au début de 2024, le nombre de faillites d'entreprises dans de nombreuses industries était en forte hausse par rapport aux récents creux antérieurs et bien au-dessus des niveaux observés avant la pandémie, mais il s'agissait d'un épisode de courte durée, les faillites diminuant considérablement pendant le reste de 2024. De nombreuses faillites sont survenues entre le troisième trimestre de 2023 et le premier trimestre de 2024 (graphique 6). La hausse du nombre de faillites dans les services d'hébergement et de restauration, qui a augmenté de 139,8 % du troisième trimestre de 2023 au premier trimestre de 2024, est particulièrement notable (tableau 2). Le nombre de faillites a par la suite diminué aux deuxième et troisième trimestres de 2024, alors que celui des services d'hébergement et de restauration a baissé de 59,1 % entre le sommet du premier trimestre de 2024 et le troisième trimestre.

**Graphique 6**  
**Faillites selon certaines industries**



**Source :** Statistique Canada, « Prêts, remboursements et faillites selon l'industrie : résultats du programme du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes », Les nouveautés en matière de comptes économiques canadiens (13-605-X), 2025; totalisation personnalisée.

**Table 2**  
**Bankruptcies by selected industries**

Industrie	Pourcentage de variation des faillites entre les périodes		Nombre de faillites au début et à la fin de la période	
	Troisième trimestre de 2023 au premier trimestre de 2024	Premier trimestre de 2024 au troisième trimestre de 2024	Troisième trimestre de 2023 au premier trimestre de 2024	Premier trimestre de 2024 au troisième trimestre de 2024
	pourcentage		nombre	
Services d'hébergement et de restauration	139,8	-59,1	98 à 235	235 à 96
Construction	90,2	-32,7	82 à 156	156 à 105
Commerce de détail	96,5	-47,3	85 à 167	167 à 88
Services professionnels, scientifiques et techniques	48,3	-37,1	60 à 89	89 à 56
Transport et entreposage	171,1	-51,6	45 à 122	122 à 59
Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement	55,9	-54,7	34 à 53	53 à 24
Fabrication	34,8	-19,4	46 à 62	62 à 50

**Source :** Statistique Canada, « Prêts, remboursements et faillites selon l'industrie : résultats du programme du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes », Les nouveautés en matière de comptes économiques canadiens (13-605-X), 2025; totalisation personnalisée.

Il est utile de comprendre les intentions des entreprises en ce qui concerne le remboursement de leurs prêts du CUEC. Selon les données de l'Enquête canadienne sur la situation des entreprises de Statistique Canada, près des deux tiers (65,6 %) des entreprises qui n'avaient pas remboursé leurs prêts du CUEC prévoyaient avoir les liquidités disponibles ou l'accès au crédit pour le faire d'ici le 31 décembre 2026<sup>15</sup>. Cependant, un cinquième (19,9 %) des entreprises ont déclaré ne pas savoir si elles auraient les liquidités ou l'accès au crédit pour rembourser le prêt, et 14,5 % d'entre elles ne prévoyaient pas avoir les liquidités ou l'accès au crédit pour rembourser le prêt du CUEC avant la date limite<sup>16</sup>.

15. *Le Quotidien* — Enquête canadienne sur la situation des entreprises, quatrième trimestre de 2023.

16. Pour savoir si une entreprise ou un organisme prévoit avoir les liquidités disponibles ou l'accès au crédit pour rembourser le prêt d'ici le 31 décembre 2026, consulter le tableau *État du remboursement du prêt provenant du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes* et si l'entreprise ou l'organisme prévoit avoir les liquidités disponibles ou l'accès au crédit pour rembourser le prêt d'ici le 31 décembre 2026, quatrième trimestre de 2023.

## Conclusion

Le programme du CUEC a été lancé pour aider les PME à couvrir leurs coûts d'exploitation pendant la pandémie de COVID-19. Un grand nombre des entreprises qui ont demandé et reçu du financement appartenaient à des industries offrant des services directement aux clients, bien que les entreprises de l'industrie de la construction aient également reçu un financement important dans le cadre du CUEC. Si la majorité des entreprises ont remboursé leurs prêts du CUEC, près de 20 % d'entre elles étaient toujours en souffrance après la date limite de remboursement initiale. Entre-temps, il y a eu un nombre croissant de faillites parmi les emprunteurs du CUEC, bien que le taux global de faillite soit resté inférieur à celui des emprunteurs non-CUEC. La plupart des entreprises qui avaient des prêts en cours ou ont déclaré faillite faisaient partie des industries mentionnées ci-dessus.

Les vagues successives de COVID-19 qui ont nécessité des restrictions récurrentes en matière de santé publique, suivies d'un climat économique difficile caractérisé par une hausse de l'inflation, du coût des intrants, des taux d'intérêt et des coûts du service de la dette, ont probablement contribué au nombre de prêts en cours et de faillites à la fin du programme du CUEC. Bon nombre des entreprises qui ont déclaré faillite avant et après la date limite de remboursement étaient probablement en difficulté en raison du climat économique en vigueur et auraient peut-être été incapables de gérer ce qui deviendrait un prêt du CUEC portant intérêt. Même si la plupart des entreprises interrogées prévoyaient rembourser leurs prêts du CUEC en cours, environ le tiers d'entre elles ont indiqué qu'il leur serait difficile de le faire.

## Bibliographie

Clarke, S., J. Dekker, N. Habli, R. Macdonald et C. McCormack. 2022. [Mesurer la corrélation entre les restrictions liées à la COVID-19 et l'activité économique](#), *Études analytiques : méthodes et références*, produit n° 11-633-X au catalogue de Statistique Canada, n° 040, Ottawa, Statistique Canada, le 28 mars 2022.

Lafrance-Cook, A. et A. McDougall. 2023. [Un profil des disparitions d'entreprises et des cas d'insolvabilité](#), *Rapports économiques et sociaux*, produit n° 36-28-0001 au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Statistique Canada, le 25 octobre 2023.

Lin, X. et M. Hoffarth. 2023. [Une analyse des programmes canadiens de soutien aux entreprises en réponse à la pandémie mondiale de COVID-19](#), *Les nouveautés en matière de comptes économiques canadiens*, produit n° 13-605-X au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Statistique Canada, le 19 janvier 2023.

[L'entreprise ou l'organisme a reçu un prêt remboursable provenant du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes, quatrième trimestre de 2023](#), tableau 33-10-0744-01, Statistique Canada, le 27 novembre 2023.

[Plus de 200 000 PME se sont endettées pour rembourser leur prêt du CUEC](#). Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, le 26 mars 2024.

[Enquête canadienne sur la situation des entreprises, quatrième trimestre de 2023](#). Statistique Canada, le 27 novembre 2023.

[État du remboursement du prêt provenant du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes et si l'entreprise ou l'organisme prévoit avoir les liquidités disponibles ou l'accès au crédit pour rembourser le prêt d'ici le 31 décembre 2026, quatrième trimestre de 2023](#), tableau 33-10-0745-01, Statistique Canada, le 27 novembre 2023.